

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

En complément de la liste d'aptitude 10 janvier 2023, et au terme des séances du 4 décembre 2023 et du 8 décembre 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude complémentaire pour la spécialité de :

PÉDIATRIE-NEUROPÉDIATRIE (Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	ABASSI	Alio
2	AÏT OUBELLI	Lilya
3	AKKARI	Amani
4	DIALLO	Boubacar
5	ESTIVERNE	Evens
6	GUERGOUR	Abdelhakim
7	IDO	Romain Ghislain
8	JNOUB	Samer
9	KAMDEM ép. TCHOUAMO	Orietta Muriel Léna
10	KAMDOUM NANA	Christelle
11	KASHALA MADIMBA	Yanick
12	KINSONA NDELO	Christian
13	NKURUNZIZA	Maurice
14	SAIDOU	Amadou
15	SIMEUS	Marie Berthude

Cette liste complémentaire est valable 18 mois

Fort-de-France, le 11 décembre 2023

Siège
Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/

Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice
pour la Direction Générale de l'ARS et par délégation



Anne BRUANT-BISSON,
Directrice générale de l'ARS Martinique
La Directrice Générale de l'ARS et par délégation
Adjointe à la Directrice de l'Offre de Soins et
de l'Autonomie

Fatiha NEHAL